

Québec, le 1<sup>er</sup> novembre 2017

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 19 septembre dernier, le député de Saint-Jean, monsieur Dave Turcotte, inscrivait au feuilletton une question demandant les raisons justifiant le report de la construction des nouveaux laboratoires de l'Hôpital du Haut-Richelieu (HHR) et les coûts financiers y afférents.

Il y a présentement, dans le réseau de la santé et des services sociaux, l'implantation du projet OPTILAB. Cette optimisation des ressources des laboratoires médicaux du Québec a comme conséquence une révision de la portée des travaux d'aménagement du nouveau laboratoire de l'HHR, prévu au troisième étage.

Les espaces qui ne sont plus requis pour le laboratoire ont offert à l'HHR une nouvelle opportunité, soit l'aménagement du Centre mère-enfant (CME). J'ai d'ailleurs autorisé la phase de conception du projet le 24 août dernier. Le CME profitera ainsi de locaux neufs, avec une grande fenestration et des liens fonctionnels adéquats avec le bloc opératoire situé juste en dessous et avec l'urgence grâce au bloc d'ascenseurs.

Ce projet en est à l'étape d'élaboration du programme fonctionnel. La Société québécoise des infrastructures (SQI), à titre de gestionnaire de projet, doit planifier et coordonner toutes les étapes préliminaires et son exécution, au moment où j'autoriserai les travaux.

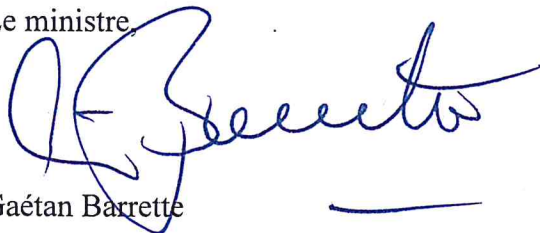
... 2

Ainsi, de manière à mieux coordonner la planification des deux projets (laboratoire et CME) et d'harmoniser leur réalisation au troisième étage de l'agrandissement majeur, j'ai décidé, sur recommandation de la SQI, et en accord avec l'établissement, de reporter la construction du laboratoire, jusqu'à ce que les plans et devis définitifs du nouveau CME soient achevés. Selon l'échéancier actuel, leurs réalisations devraient commencer simultanément à l'été 2019.

En ce qui concerne les données financières du projet d'agrandissement majeur et de réaménagement de l'HHR, considérant l'envergure moindre du nouveau laboratoire par rapport à celui initialement planifié, il ne devrait pas y avoir de dépenses supplémentaires par rapport au budget global que j'ai autorisé, soit 105,5 M\$. Cette enveloppe exclut le financement du CME, dont la principale contribution devrait provenir de la fondation de l'HHR, ce dernier étant un projet distinct. Par ailleurs, la concrétisation des travaux de façon simultanée, tant du laboratoire que du CME, permettra d'optimiser les ressources et assurer une coordination qui pourrait se traduire par des économies dans ces deux importants projets.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 17-MS-01820-01